

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 06 avril 2022

Le six avril deux mille vingt-deux à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Massieux se sont réunis, en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Présents : MMES. MM., NABETH P., BURETTE-POMMAY, DEGUEURCE, BENTOUHAMI, CHAMBOST, ROYER, MEUNIER-CŒUR, MONCHAL, MOULIN, NABETH S., DUCHAMP-GARCIA, MARTINEZ, BEAUDOIN B., GARCIA, GRISON, GUILLOT, JOLY, GERARDI, DESPORTES, MALLETON.

Absents : M. HENRY pouvoir donné à M. GRISON
Mme MONDION pouvoir donné à Mme GUILLOT
M. BERENGUER, excusé

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexandre ROYER

Le Maire informe l'assemblée que le conseil est enregistré.

Le Procès-Verbal du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Le Maire :

Revalorisation des titres restaurants

Le Maire propose au conseil de revaloriser les titres restaurants à compter du 01/09/2022. Il rappelle qu'actuellement les agents bénéficient de titres restaurants d'une valeur faciale de 6 € dont 3 € à la charge de la commune. La proposition : porter la valeur faciale à 7 € dont 3.50 € pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la revalorisation telle qu'indiquée dans la délibération.

Embauche de saisonniers

Le Maire expose sur le besoin de recourir à des saisonniers durant la période estivale notamment pour remplacer les départs en congé de certains agents des services techniques.

Après avoir débattu, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la délibération.

Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

Le Maire expose sur la nécessité de prendre une nouvelle délibération afin d'intégrer les grades de : Rédacteur, Rédacteur principal de 2^{ème} classe et Rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

COMMISSION DE L'URBANISME

M. BURETTE-POMMAY informe le conseil que le nouveau règlement de PLU est opposable depuis le 02/04/2022.

COMMISSION DE LA COMMUNICATION, DES ASSOCIATIONS, DES AFFAIRES SCOLAIRES, FAMILIALES ET SOCIALES, DES ELECTIONS

Point sur les élections présidentielles

Mme DEGUERCE informe le conseil que les bureaux de vote fermeront à 19 h

Elle indique qu'un mémento sur la tenue des bureaux de vote a été envoyé à tous les membres des bureaux.

Compte-rendu du conseil d'école

Mme DEGUEURCE informe le conseil du départ de 33 élèves et de l'arrivée de 43 élèves soit 10 de plus.

Une ouverture de classe est envisagée, une décision sera prise fin juin par l'inspection d'académie.

Elle informe le conseil que l'école organise ce vendredi la fête du printemps à l'école, une soirée conviviale avec orchestre le soir est prévue par le Sou des Mômes.

Elle indique que 2 voyages sont prévus à Autran (38).

COMMISSION DE LA VOIRIE, DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES RESEAUX ET DES BATIMENTS

Convention de servitudes ENEDIS sur les parcelles AD116 et AD119

M. BENTOUHAMI explique qu'ENEDIS souhaite sécuriser son réseau en procédant au bouclage en ligne souterraine de certains de ses ouvrages entre le poste « Eglise » (situé au bout du chemin des Vanneaux) et le poste « Les Combes » (situé au carrefour de la RD66E et du chemin des Sables). L'objectif est de structurer, moderniser (enfouissement, télécommander le poste EGLISE), « tronçonner » le réseau ENEDIS 20KV. Si des défauts apparaissent, ENEDIS sera en mesure grâce à ces travaux de réalimenter plus rapidement les secteurs en panne. Les travaux sont envisagés courant du mois de juin.

Le tracé des canalisations souterraines passe pour partie sous le domaine privé de la commune de Massieux ; à savoir les parcelles AD116 et AD119. A ce titre ENEDIS sollicite auprès de la commune une servitude pour le passage de sa ligne souterraine 20 000 volts.

Il indique que la convention prévue à la signature a été annexée au projet de de la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la délibération.

Aménagement du chemin des Varennes : information sur l'avancée du chantier.

M. BENTOUHAMI informe le conseil que les délais sont respectés. Actuellement, les travaux ont lieu sur la RD 933. Ils ont tracé et mis des bordures sur la partie Est qui concerne les futurs trottoirs. Les bordures n'existent pas sur à peu près 80 m car la RD 933 a cette particularité de n'avoir aucune pente du nord au sud et du sud au nord. Les seules pentes qui existent sont des pentes latérales d'Est en Ouest. Difficile de faire des trottoirs sans travaux conséquents de récupération des eaux pluviales. Il était prévu au départ des avaloirs mais cela a été abandonné.

Il annonce que les trottoirs seront finis dans 8 jours et la voie douce fin avril.

M. BENTOUHAMI évoque la problématique concernant la mise en place des massifs pour les mâts d'éclairage sur le mode doux. Il précise que l'entreprise qui travaille pour RSE n'a pas respecté la distance donnée pour le mode doux soit 2.70 m à 3 m or les supports de candélabres ont été placés à 2,30 m. Ils vont être déplacés par l'entreprise Roger Martin en concomitance avec RSE lorsqu'elle travaillera sur la partie voie douce.

M. ROYER demande si en l'absence de trottoirs il est prévu un garde-corps pour protéger les piétons. M. BENTOUHAMI lui répond que des balises J11 seront installées pour matérialiser le cheminement.

M. BENTOUHAMI précise que des trottoirs sont présents au niveau des abris de bus, indispensables pour la mise en accessibilité (quais bus).

COMMISSION DES FINANCES, FISCALITE, MARCHES PUBLICS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public

Mme CHAMBOST informe le conseil que l'emplacement où est positionné Pizza Kéo doit faire l'objet d'une procédure d'attribution d'ici fin avril. Une rencontre a été organisée avec la gérante qui souhaite arrêter son activité. Il a été convenu de la mise en place d'un avenant de 2 mois de sa convention (fin mai). Un appel à candidature avec critères de sélection sera publié.

Mme CHAMBOST rappelle que la réglementation impose désormais une procédure de sélection garantissant le respect des principes d'impartialité, de transparence et d'égalités de traitement des candidats. La commune doit procéder à la publication afin de permettre aux candidats potentiels de se manifester et donc une mise en concurrence préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public des collectivités publiques.

Approbation du compte de gestion 2021

Mme CHAMBOST rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Elle présente au conseil le compte de gestion en reprenant les totaux des Recettes et Dépenses des deux sections.

Elle présente la note de synthèse sur le Compte Administratif. Elle explique les écarts des recettes de fonctionnement puis des dépenses de fonctionnement.

Elle présente ensuite la section investissement.

Elle reprend le montant des crédits reportés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion.

Approbation du compte administratif 2021

Mme CHAMBOST présente au conseil le compte administratif 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le compte administratif.

Compte Administratif Massieux						
MASSIEUX 2021						
MAJ DU 29/03/2022						
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
(1) Résultats reportés N-1		-358 809,73 €	187 229,23 €	752 263,97 €	187 229,23 €	393 454,24 €
(2) Opération de l'exercice N	418 407,57 €	880 222,96 €	1 641 153,07 €	2 015 936,01 €	2 059 560,64 €	2 896 158,97 €
(3) TOTAUX = 1+2	418 407,57 €	521 413,23 €	1 828 382,30 €	2 768 199,98 €	2 246 789,87 €	3 289 613,21 €
Résultats de clôture = R2-D2	103 005,66 €		939 817,68 €		1 042 823,34 €	
(4) Restes à réaliser année N	358 354,00 €	68 140,80 €			358 354,00 €	68 140,80 €
(5) TOTAUX CUMULES = 4+3	776 761,57 €	589 554,03 €	1 828 382,30 €	2 768 199,98 €	2 605 143,87 €	3 357 754,01 €
Résultats définitifs = R5-D5	-187 207,54 €		939 817,68 €		752 610,14 €	

Affectation du résultat 2021

Mme CHAMBOST présente l'état de clôture de l'exercice 2021 et informe le conseil que le montant de l'affectation du résultat s'élève à 187 207.54 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la délibération.

Taux d'imposition 2022

Mme CHAMBOST informe le conseil que les taux, pour ce qui concerne la commune, restent identiques à 2021.

Le Maire précise que la valeur locative cadastrale, décidée au niveau national, augmente de 3,4% ce qui impactera la taxe foncière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, approuve la délibération.

La formation des élus

Mme CHAMBOST rappelle qu'il y a lieu chaque année de prendre une délibération pour la formation des élus. Elle indique que le montant ne change pas par rapport à 2021. Elle précise que l'ordonnance du 20/01/2021 est venue préciser la réforme de la formation des élus locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la délibération.

Approbation du Budget Primitif 2022

Mme CHAMBOST présente le budget.

Elle rappelle que le budget permet au Maire d'engager des dépenses et percevoir des recettes.

Elle rappelle la règle de prudence mais raisonnablement.

Elle explique les mouvements de crédits au sein des deux sections.

Elle indique qu'elle s'est basée sur les simulations reçues pour les dotations et taxes tout en restant prudente.

Elle indique que l'autofinancement s'élève à 499 793.24 € et qu'il est transféré à la Section d'Investissement. Elle rappelle que celui de 2021 s'élevait à 492 414.74 €.

Elle informe le conseil d'une nouveauté dans ce budget : inscription de quotes-parts dû aux travaux en commun pour l'aménagement et la sécurisation du chemin des Varennes avec la commune de Parcieux. Une convention a été signée. Il s'agit d'un jeu d'écriture : C/4581 et C/4581 idem pour les subventions.

Le Maire annonce que la répartition des subventions sera certainement revue à proportion de la participation de chaque commune par un avenant à la convention.

Mme CHAMBOST évoque la prudence pour la prévision de subventions pour la vidéoprotection car à ce jour nous n'avons pas reçu de confirmation d'obtention.

Elle indique qu'il a été prévu un emprunt de 200 000 € pour financer les travaux d'aménagement et de sécurisation du chemin des Varennes.

Le Maire intervient en insistant sur la nécessité d'emprunter pour des travaux à long terme.

Mme GUILLOT annonce que les taux augmentent.

Mme CHAMBOST présente les investissements 2022.

Elle indique qu'il a été remis aux membres du conseil un tableau récapitulatif des investissements par service et par nature.

Elle rappelle au conseil la liste jointe aux documents budgétaires concernant l'attribution de subventions aux associations. Le Maire rappelle que l'effort porte sur le développement de la sécurisation sur la commune. Il rappelle l'arrivée de la vidéoprotection et informe que Massieux serait la commune la plus cambriolée de la CCDSV.

Le Maire craint une hausse du prix de l'énergie et demande qu'une étude soit planifiée pour maîtriser voire réduire les coûts, notamment pour les locaux des services techniques. En particulier, les volumes chauffés devront être revus à la baisse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le Budget Primitif 2022.

Adhésion à l'association M ton Marché

Mme CHAMBOST présente au conseil la proposition d'adhésion à l'association M ton Marché.

Elle rappelle que l'objectif de cette collaboration est de mettre en valeur notre marché, le rendre plus attractif, notamment via des animations sur le marché, des conseils pratiques, la recherche de commerçants non- sédentaires, etc...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve l'adhésion.

Commission CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Mme CHAMBOST informe le conseil que la CCID se réunira le 15/04/2022 à 14 h en présence du Géomètre des finances publiques, M. BOLOT Florent.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ, DU TRANSPORT, DES DÉPLACEMENTS ET DE LA MOBILITÉ

BHNS : Bus à Haut Niveau de Service

M. ROYER informe le conseil des annonces faites par Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes, lors d'une réunion d'information à Trévoux sur le projet de Bus à Haut Niveau de Service Lyon-Trévoux, qui s'est tenue ce mercredi 06/04/2022.

Lancement de la phase opérationnelle : 2022 acquisitions des emprises foncières à la SNCF ; 2023 Réalisation des procédures marchés et démarrage des travaux ; 2025 Mise en service des premières stations ; fin 2026/début 2027 mise en service totale.

Le coût du projet est estimé à 160 millions d'euros, avec un objectif marqué d'améliorer la qualité de vie des habitants du val de Saône en réduisant les temps de trajet. Le temps de parcours du BHNS entre Trévoux et Lyon se situerait entre 50 mn et 1 h 10.

La Métropole s'est désengagée financièrement du projet BHNS. La Région reste en attente de la confirmation de la Métropole de Lyon de pouvoir utiliser ses voies de bus existantes entre de Rillieux et Lyon Part-Dieu.

11 bus articulés Hydrogène, non-polluants et silencieux, ayant une capacité de 110 voyageurs seront ainsi déployés. Le projet a d'ailleurs été récompensé par le prix « service de transport aux voyageurs » des « Hydrogénies 2022 » à l'Assemblée nationale, le 15 mars dernier.

COMMISSION DU CADRE DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DU PATRIMOINE, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS, DU CIMETIÈRE

Bibliothèque : désherbage

Mme MEUNIER COEUR expose au conseil qu'afin de pouvoir présenter une offre de qualité répondant au besoin des usagers et pouvoir intégrer une partie des très nombreuses nouveautés paraissant chaque année, une bibliothèque doit régulièrement faire le tri dans ses collections, surtout lorsque, comme à Massieux, son espace physique de présentation des livres est compté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la délibération.

Mini forêt

Mme MEUNIER-CŒUR expose que dans le cadre de la mise en place du PCAET (plan climat air Energie territoire), la commune a souhaité valoriser la parcelle AK58 située à l'entrée du village en venant de Genay sur le côté gauche derrière le pont de l'autoroute.

D'une superficie de 20 379 m², cette parcelle sera exploitée pour le projet en question dans sa partie la plus large, le long de l'autoroute, où sera implanté ce que l'on appelle une mini foret native (par contraste avec primaire signifiant non créée par l'homme).

Pourquoi une mini foret ?

Parce que la foret (quelque taille qu'elle adopte) participe de la solution aux deux grands défis que sont :

- Le changement climatique
- L'érosion de la biodiversité

Elle précise que ce concept de mini forêt s'inspire de la méthode d'un botaniste japonais Akira Miyawaki qui a mis en avant le potentiel de forêts miniature très denses.

Le principe est la plantation serrée d'essences uniquement locales (3 plans par m²) de manière à favoriser leur coopération et éviter la propagation des maladies et la prolifération d'adventices, en créant un écosystème (*ensemble formé par une communauté d'êtres vivants en interaction avec son environnement*)

Cette méthode permet ainsi d'obtenir un espace végétal à croissance rapide (10 fois plus que la normale selon certaines sources)

Les enjeux sont :

- La lutte contre les poches de chaleur
- L'absorption de CO₂ (création d'un puit de carbone)
- Barrière sonore certes modeste, mais intéressante
- Filtration de l'eau
- Réserve de biodiversité
- Plantation collective fédératrice (association des écoles et des habitants)

Ce projet implique 3 partenaires :

- La Semcoda, qui intervient ici financièrement dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises
- Prenons Racine, une association de Reyrieux dont la vocation est d'accompagner techniquement les projets de plantation
- et la commune de Massieux

Elle précise que pour le moment, des analyses de sol sont en cours suite aux prélèvements opérés par Prenons Racine.

Elle indique que dès que nous aurons les résultats nous pourrions dresser la liste des essences adaptées, le but étant d'en retenir de 30 à 50 différentes, de tailles diverses pour avoir différentes strates de hauteur (buissons, arbustes et arbres).

Il faudra ensuite préparer le sol pour une implantation en automne dans le cadre d'une opération collective commune/école/habitants

Le lancement de cette opération s'est fait rapidement en raison du calendrier de notre mécène.

Cependant, l'aménagement de cette grande parcelle va se faire sur la durée, et le souhait de la municipalité est que l'on puisse créer un groupe de réflexion et de travail impliquant toute personne intéressée pour créer de nouvelles zones dans cet espace naturel.

M. GRISON indique que cela faisait partie de son programme et qu'il se réjouit.

Les moustiques

Mme MEUNIER CŒUR expose que des plaintes arrivent en mairie.

Elle indique cela fait quelques années que les moustiques sont un véritable problème sur la commune.

Au-delà du risque sanitaire représenté par le moustique-tigre potentiellement vecteur de maladies, il rend tout simplement infréquentables nos jardins et espaces verts colonisés.

L'année dernière a été particulièrement désagréable sur ce point, la quantité de ces insectes ayant été démultipliée par la crue assez exceptionnelle de la Saône en juillet, laissant des zones humides particulièrement propices à la reproduction de ces indésirables.

La lutte contre le moustique est une compétence départementale qui a délégué cette activité à l'EID aussi appelé EIRAD (l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes de Démoustication).

Massieux n'est actuellement pas adhérente de ce conseil départemental pour la démoustication.

Une telle adhésion engendrerait des frais importants pour la commune et le département.

Ce dernier, consulté sur ce point indique que depuis quelques années, pour des raisons budgétaires, la liste des communes entrantes était bloquée.

Néanmoins, nous poursuivons l'instruction de ce dossier avec,

- une rencontre prochaine prévue avec un représentant de l'EID
- et la participation à une réunion informative organisée sous l'égide de l'EID et de la FREDON AuRA sur ce thème

Enfin nous précisons savoir qu'il existe des appareils, cependant la commune ne dispose pas de budget pour en subventionner l'acquisition qui reste du domaine de la décision individuelle.

Mme GUILLOT suggère de faire de la prévention auprès des particuliers.

M. ROYER indique qu'à Pau, il existe une brigade de personnes pour sensibiliser les particuliers dans les zones plus signalées que d'autres.

M. BURETTE-POMMAY précise que des systèmes existent mais qu'ils sont onéreux : 1000 € par appareil et il serait nécessaire d'en installer tous les 60 m pour que cela soit efficace.

DIVERS

Le Maire informe le conseil que le cabinet médical de Massieux cherche à déménager tout en restant sur la commune et qu'il souhaite l'aide de la commune pour trouver un emplacement.

Le Maire demande qu'une réflexion soit menée au sein du conseil.

La surface souhaitée pour le bâti : 150 m². Le Maire pense plutôt 250 à 300 m².

Il précise qu'ils sont actuellement 4 médecins sur 3 cabinets.

Il précise également que les médecins ont évoqué l'éventualité d'aller à Genay.

La date du prochain conseil est fixée au 18/05/2022 à 20 h.

La séance est levée à 23 h 10.